



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 34171

Texte de la question

M. Claude Sturni attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absence de formation des jeunes aux usages du marché du travail. En effet, il faut attendre la deuxième, voire la troisième année d'études post-bac, pour obtenir une formation relative à une méthode rédactionnelle d'une lettre de motivation et d'un *curriculum vitae* ainsi qu'une préparation pédagogique en vue d'une présentation aux entretiens de recrutement. Ce constat est d'autant plus avéré que dans les filières généralistes et surtout dans certaines filières supérieures de ce type, ces cours de méthode y sont inexistantes. Bien souvent, les jeunes diplômés ne sont formés à cette méthodologie des candidatures que trois mois révolus après leur inscription à Pôle emploi. Dans un marché de l'emploi saturé où les jeunes, diplômés ou non, sont en grand nombre à vouloir s'insérer dans le monde du travail, il est nécessaire de rétablir l'égalité des chances et d'augmenter leur succès dans leur recherche d'emploi. Par conséquent, il lui suggère d'inscrire une formation spécifique à la méthodologie de la candidature à l'emploi dès le cycle secondaire, ce qui serait une mesure concrète et à long terme en faveur de l'emploi.

Texte de la réponse

Il n'existe pas de préparation spécifique des élèves de lycée d'enseignement général et technologique à la « méthodologie de la candidature à l'emploi » car la finalité des formations qui y sont dispensées n'est pas l'insertion professionnelle immédiate mais la poursuite d'études supérieures. Toutefois, les compétences requises dans le cadre de la recherche d'emploi recoupent des compétences plus générales développées par l'enseignement en lycée. Le travail sur l'expression écrite et orale est largement pris en compte dans le cadre des programmes des différentes disciplines. S'agissant du français, les objectifs du programme visent entre autres à développer chez l'élève : - la maîtrise de la langue pour s'exprimer, à l'écrit comme à l'oral, de manière claire, rigoureuse et convaincante, afin d'argumenter, d'échanger ses idées et de transmettre ses émotions ; - une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d'information et de documentation. Les séances d'accompagnement personnalisé, qui concernent tous les lycéens de la classe de seconde à la classe de terminale, sont un autre moment pédagogique permettant de travailler la capacité d'argumentation, l'expression et la communication écrites et orales et la conduite de projets collectifs. Par ailleurs, ces séances comprennent un « volet aide à l'orientation » destiné à aider les élèves à construire leur parcours d'orientation et de formation. En classes de première et de terminale des séries générales et technologiques, des activités de projet comme les travaux personnels encadrés ou les « projets technologiques » développent chez les élèves des qualités susceptibles d'être réinvesties dans la vie professionnelle ultérieure.

Données clés

Auteur : [M. Claude Sturni](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34171

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8041

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2379